

Autres points abordés et communiqués :

Urbanisme

- Les études nécessaires à la mise en œuvre du lotissement « La Forge » arrivent en phase terminale. Une réunion technique avec le PETR, l'ABF et l'ADAUHR (POS) aura pour objectif de trouver un compromis raisonnable pour tendre vers une mixité de différents styles de maison.
- Le PLUi remplaçant le POS dans les six communes de l'ancienne Communauté de Communes d'ALTKIRCH devra être applicable avant fin 2019. Un premier travail consistera à prioriser les zones pouvant être urbanisées à court terme et dans la limite d'une surface totale de 7,5 ha, en sachant que le terrain d'assiette du nouveau lotissement (Niedere Gansacker) représente déjà près de 4 ha.

Fleurissement

- Les inscriptions au concours départemental du fleurissement sont d'ores et déjà ouvertes, avis aux amateurs dans les différentes catégories proposées.

Ecoles

- Le chantier de la cour d'école démarré par la construction du nouveau préau, s'est poursuivi durant les congés d'été, et l'aménagement a été terminé pour la rentrée des classes.
- La Communauté de Communes Sundgau a accédé à requête de la commune pour la mise en place d'une navette permettant aux parents qui le souhaitent d'inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire de Hirsingue à compter de la rentrée de septembre.
- La classe maternelle, un temps menacée de fermeture, a finalement été maintenue à la rentrée 2018/2019, grâce notamment à la mobilisation des parents d'élèves et des élus.

Travaux

- Le pont « Schurck » a fait l'objet d'une réfection de voirie.

Forêt

- La vente des lots de copeaux qui a eu lieu au Neuweiher a réuni une dizaine d'acheteurs locaux qui se sont disputés les 8 lots en présence.
- L'état sanitaire de certaines essences de bois (épicéas et frêne) continue d'être préoccupant, les scolytes et la chalarose faisant d'importants ravages.
- Le hêtre est lui aussi menacé, en raison de l'évolution rapide des conditions climatiques qui ne lui permettront pas de survivre dans notre région (chaleur excessive et manque d'eau). Il conviendra d'anticiper cette mutation en misant sur d'autres essences plus robustes telles que le chêne, même s'il ne se régénère pas facilement et reste un met apprécié du gibier.

Parcours art et nature STUWA

- Mathias BANK artiste danois, a installé près du parc de Reinach son œuvre intitulée « Vindblikket », dont les composants sous l'effet du mouvement de l'air, donnent forme à l'énergie du vent. Le parcours a été inauguré en juin dans le Parc et était le point de départ du circuit en bus à travers le Sundgau. Alter Alsace Energie était également présent dans le parc pour proposer une animation sur les économies d'énergie. L'œuvre de Hirtzbach a été inaugurée lors de la fête des rues.

Divers

- La Commune a reçu un vélo électrique mis à disposition par le PETR.
- Deux visites guidées du village ont été proposées cet été par l'Office du Tourisme.
- Le bâtiment de l'ancienne gare a été mis à la disposition de deux associations locales, La Bougeotte pour le stockage des décorations, et Les Collectionneurs de Hirtzbach.
- Une enquête préalable à l'ouverture d'une micro-crèche est insérée dans le présent DorfBledla. Merci à celles et ceux qui voudront bien y répondre (à retourner en mairie).



S'Dorf Bledla

Hirtzbach Infos

Lettre d'information Communale



Permanence du Maire et des Adjointes :

- Le Maire et les adjoints tiennent une permanence le vendredi de 17 H 15 à 19 H 30.

Dans le but de planifier au mieux les rendez-vous, il est demandé aux personnes souhaitant rencontrer le Maire et/ou les Adjointes, de s'annoncer à M. Bertrand Schwob, secrétaire de Mairie, une semaine au moins avant l'entrevue sollicitée (sauf cas d'urgence) en téléphonant au 03.89.40.99.21.

Hirtzbach
Septembre 2018

Résumé des Conseils Municipaux de Mai 2018 et Juillet 2018

Conseil Municipal du Mardi 22 Mai 2018

- **Modifications statutaires du Syndicat Mixte de l'III et transformation en EPAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 abstentions approuve : la transformation du Syndicat Mixte de l'III en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE). Les délégués de la Commune sont M. SCHOENIG Arsène (Titulaire) et M. EICHHOLTZER François (Suppléant).

- **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions décide de confier au CDG 54 une mission d'accompagnement dans la mise en conformité de la commune au regard des traitements à la loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

- **Approbation de la convention régissant le service commun de gestion des archives communautaires et communales**

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 2 voix contre décide de recourir au service commun de gestion des archives communautaires et communales proposé par la Communauté de Communes Sundgau, pour ranger et optimiser les archives communales.

- **Agrément d'un associé de chasse admis à chasser sur les lots n°1, 2 et 3**

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, décide d'agréer un nouvel associé de l'association Saint Hubert « Les Sangliers » de Hirtzbach susmentionnée en l'autorisant à chasser sur les lots N°1, 2, 3, ainsi que la réserve de chasse respectifs ; et prend acte de la démission d'un des associés de l'association Saint-Hubert « Les Sangliers ».

- **Suppression d'un poste permanent**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide à compter du 1er juin 2018, de supprimer le poste d'agent d'entretien à temps non complet relevant du grade d'adjoint technique de la salle communale dénommée « Foyer Saint Maurice » du tableau des effectifs de la Commune de Hirtzbach.

- **Création de trois postes permanents**

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 2 voix contre, approuve la création de trois postes permanents suivants :

- un poste d'agent d'entretien polyvalent, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (temps complet) ;

.../...

- un poste d'agent d'entretien en charge des installations communales à caractère culturel et sportif, et de la distribution du courrier interne de la mairie, à raison d'une durée hebdomadaire de 27 heures ;
- un poste d'agent d'entretien des locaux scolaires (école maternelle et salles de classe de l'école élémentaire des Vergers), à raison d'une durée hebdomadaire de 15 heures.

Conseil Municipal du Lundi 9 Juillet 2018

- **Soumission au régime forestier de deux parcelles boisées récemment acquises par la Commune**

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, approuve l'application du régime forestier sur les parcelles au lieu-dit Heimersdoerferweg, Section 26, N°54 et 55, pour une superficie totale de 1 ha 52 a 56 ca.

- **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2017.

- **Demande d'aide à l'embauche pour trois salariés en contrat unique d'insertion**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à bénéficier d'une aide à l'embauche de trois salariés en contrat unique d'insertion (CUI), au taux de 50 % et pendant une durée d'un an, dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences ; de mettre en place ce dispositif durant l'année de stage de chacun des salariés concernés précédant leur titularisation dans la fonction publique territoriale ; d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer la convention portant demande d'aide à l'embauche d'un salarié en CUI et tout document y relatif, pour chacun des trois agents concernés.

- **Approbation du programme des travaux d'exploitation forestiers – Etat prévisionnel des coupes – Exercice 2017**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le programme des travaux d'exploitation – état prévisionnel des coupes forestières pour l'exercice 2019.

Le programme prévisionnel des coupes forestières 2019 porte sur un volume de 3 884 m³. Mais compte tenu des importants volumes de chablis générés par la tempête du mois de janvier 2018, l'ONF propose de reporter les coupes des parcelles 14 et 42 qui représentent 1 237 m³.

Le volume officiel des coupes s'établit ainsi à 2 647 m³ pour 2019 et devrait s'équilibrer avec le volume prévisionnel initial, si l'on ajoute les bois scolytés à abattre inévitablement pour des raisons d'ordre sanitaire.